



Pekuakamiulnuatsh  
Takuhikan

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion spéciale de Katakuhimatsheta de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh à la salle 203, Takuhikanitshuap et par visioconférence (Zoom), située au 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le lundi 20 mars 2023 de 15 h 45 à 15 h 50.

SONT PRÉSENTS : Guylaine Simard, vice-chef  
Jonathan Germain, conseiller  
Jonathan Gill-Verreault, conseiller  
Sylvie Langevin, conseillère  
Guylaine Gill, directrice générale  
Josée Buckell, greffière

SONT ABSENTS : Gilbert Dominique, chef (REPRÉSENTATIONS)  
Patrick Courtois, vice-chef (REPRÉSENTATIONS)  
Carina Dominique, conseillère (OBLIGATIONS FAMILIALES)  
Jean-Denis Bergeron-Simard, directeur général adjoint

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Bureau de soutien politique
  - 3.1 Prolongation | Suspension du recours judiciaire en droits et titres ancestraux
4. Finances, approvisionnement et systèmes informatiques
  - 4.1 Entente de financement avec MSAC | Amendement n° 39
5. Levée de la réunion



# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

## 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

En l'absence du chef Gilbert Dominique, Guylaine Simard assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Guylaine Simard procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion, qui est adopté sans modification.

Proposé par Jonathan Germain  
Appuyé de Sylvie Langevin  
Adopté à l'unanimité

## 3. BUREAU DE SOUTIEN POLITIQUE

### 3.1 PROLONGATION | SUSPENSION DU RECOURS JUDICIAIRE EN DROITS ET TITRES ANCESTRAUX

#### RÉSOLUTION N° 8447

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi « Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur le Nitassinan;

CONSIDÉRANT que le 28 mars 2014, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a déposé une requête en Cour supérieure portant le numéro 500-17-081756-143, en dommages-intérêts pour atteinte à ses droits ancestraux, y compris le titre ancestral, et déclaratoire de droit, à des fins préventives, dans le but d'interrompre le délai de prescription extinctive décennale expirant le ou vers le 1<sup>er</sup> janvier 2004, dans l'éventualité où la prescription pourrait lui être opposable;

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

CONSIDÉRANT que le 24 mai 2022, il a été décidé de prolonger de nouveau la suspension du recours en droits ancestraux et titre ancestral ainsi qu'en dommages et intérêts et manquement à l'obligation fiduciaire jusqu'au 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT que depuis le 24 mai 2022, de nombreux enjeux de la négociation territoriale globale ont été réglés et que les discussions se poursuivent tant avec le gouvernement provincial qu'avec le gouvernement fédéral pour finaliser un projet de Traité pour le 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par nos procureurs et le négociateur en chef du Regroupement Petapan inc (RPI), de prolonger la suspension du recours en droits ancestraux et titre ancestral ainsi qu'en dommages et intérêts et manquement à l'obligation fiduciaire jusqu'au 31 mars 2024;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta doit, après le 31 mars 2023, prendre connaissance et apprécier le contenu du projet de Traité dans son ensemble;

CONSIDÉRANT la volonté de Katakuhimatsheta d'informer et de consulter les Pekuakamiulnuatsh sur les suites de la démarche de la négociation du Traité;

CONSIDÉRANT que, selon l'évolution de la négociation territoriale globale et du contexte politique, Katakuhimatsheta pourra, en tout temps d'ici au 31 mars 2024, activer le recours en droits ancestraux et titre ancestral ainsi qu'en dommages et intérêts et manquement à l'obligation fiduciaire.

IL EST RÉSOLU de prolonger la suspension du recours en droits ancestraux et titre ancestral ainsi qu'en dommages et intérêts et manquement à l'obligation fiduciaire jusqu'au 31 mars 2024 et de mandater Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. à cette fin;

IL EST ÉGALEMENT RESOLU que, selon l'évolution de la négociation territoriale globale et du contexte politique, Katakuhimatsheta pourra, en tout temps d'ici au 31 mars 2024, activer le recours en droits ancestraux et titre ancestral ainsi qu'en dommages et intérêts et manquement à l'obligation fiduciaire.

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

Proposée par Jonathan Gill-Verreault  
Appuyée de Sylvie Langevin  
Adoptée à l'unanimité

## 4. FINANCES, APPROVISIONNEMENT ET SYSTÈMES INFORMATIQUES

### 4.1 ENTENTE DE FINANCEMENT AVEC MSAC | AMENDEMENT N° 39

#### RÉSOLUTION N° 8448

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi : « Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur le Nitassinan;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'assure que l'organisation répond aux besoins des Pekuakamiulnuatsh et à la mise en œuvre de l'autonomie gouvernementale en adaptant sa structure organisationnelle, ses processus, ses programmes et ses services;

CONSIDÉRANT que ces programmes et services touchent principalement les domaines de l'éducation, de la santé et du mieux-être collectif, du développement social, des infrastructures communautaires, de la gouvernance, du développement économique, ainsi que des services d'aide à l'enfance et à la famille (SEFPN);

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est signataire d'une entente de financement avec le ministère des Services aux Autochtones Canada (MSAC);

CONSIDÉRANT que cette entente de financement est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, et ce, jusqu'au 31 mars 2029;

CONSIDÉRANT que le MSAC désire amender cette entente, afin d'ajouter un montant de 7 954 316 \$ pour l'année financière 2022-2023, un montant de 270 600 \$ pour 2023-2024 et un montant de 473 000 \$ pour 2024-2025 :

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

- ✓ Un financement fixe de 650 000 \$ pour les plans et devis de la caserne incendie;
- ✓ Un financement fixe de 20 000 \$ pour l'acquisition d'un logiciel incendie;
- ✓ Un financement fixe de 362 637 \$ pour le Programme de financement aux fins de la gestion des successions;
- ✓ Un financement fixe de 9 678 \$ pour le mentorat de la relève en habitation;
- ✓ Un financement fixe de 92 660 \$ pour les Initiatives sur les partenariats stratégiques – Forêt bleuet Minashkuatsh-Minisha;
- ✓ Un financement fixe de 27 195 \$ pour le Programme de préparation des collectivités aux possibilités économiques (PPCPE) - pour une étude prédiagnostic des outils financiers;
- ✓ Un financement fixe de 17 510 \$ - (PPCPE) – pour la création d'un site Web de Tourisme Mashteuiatsh;
- ✓ Un financement fixe de 100 000 \$ pour le développement de la capacité de gouvernance de la participation communautaire;
- ✓ Un financement fixe de 30 600 \$ pour les plans et devis du Centre de pédiatrie social;
- ✓ Un financement fixe de 187 858 \$ pour l'implantation/expansion de l'enseignement élémentaire et secondaire de l'éducation des adultes;
- ✓ Un financement souple de 535 070 \$ pour la bonification de l'aide aux clients dans le contexte inflationniste actuel – Sécurité du revenu;
- ✓ Un financement souple de 43 387 \$ pour les soins à domicile – Initiative de soins de soutien dans le contexte de la COVID-19;
- ✓ Une subvention supplémentaire et ponctuelle de 489 516 \$ pour les avantages sociaux des employés;
- ✓ Un financement fixe de 130 000 \$ pour la réfection de la rue Ouiatchouan;
- ✓ Une subvention de 2 469 210 \$ pour l'enseignement élémentaire et secondaire;
- ✓ Un financement fixe de 27 948 \$ pour l'expertise de l'état général du mur de soutènement de la promenade;
- ✓ Un financement fixe de 50 216 \$ pour le Programme de préparation des collectivités aux possibilités économiques – Mise en valeur de la forêt;

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

- ✓ Un financement fixe de 68 800\$ pour le Programme de préparation des collectivités aux possibilités économiques –Plan d'affaires Biochar Boréal;
- ✓ Un financement fixe de 60 600 \$ pour le Programme de préparation des collectivités aux possibilités économiques – Plan d'affaires Tannerie;
- ✓ Une subvention de 123 301 \$ pour l'augmentation annuelle (santé);
- ✓ Une subvention de 45 730 \$ pour le Programme de soins de santé maternelle et infantile – Sages-femmes;
- ✓ Une contribution fixe de 361 158 \$ pour le mieux-être mental – Soutien élargi en santé aux traumatismes;
- ✓ Une contribution globale de 118 788 \$ pour la lutte contre les maladies transmissibles dans le contexte de la pandémie Covid-19;
- ✓ Une contribution fixe de 14 166 \$ pour le Programme de soutien en santé – Résolution des questions des pensionnats indiens;
- ✓ Une subvention de 17 497 \$ pour la gestion de la planification en matière de santé (maintien de l'agrément);
- ✓ Une contribution souple de 24 599 \$ pour la santé mentale – Guérisseurs traditionnels;
- ✓ Une subvention de 110 456 \$ pour le bien-être mental – Violence familiale – Guérison en territoire et prévention du suicide;
- ✓ Une subvention de 41 794 \$ pour le bien-être mental – Visite papale;
- ✓ Une contribution fixe de 273 173 \$ pour le bien-être mental – Prévention du suicide;
- ✓ Une contribution fixe de 18 713 \$ pour le bien-être mental – Les externats indiens – Soutien de santé;
- ✓ Une contribution souple de 150 000 \$ pour l'apprentissage et la garde de jeunes enfants autochtones (AGJEA);
- ✓ Une contribution fixe de 290 028 \$ pour le Principe de Jordan – Éducation;
- ✓ Une contribution souple de 45 520 \$ pour la prévention, promotion et éducation en matière d'immunisation dans le contexte de la pandémie Covid-19;
- ✓ Une subvention de 47 856 \$ pour l'Initiative sur le diabète chez les autochtones;
- ✓ Une contribution globale de 33 894 \$ pour la lutte contre le tabagisme;

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

- ✓ Une subvention de 31 033 \$ pour le développement des enfants en santé;
- ✓ Une subvention de 333 893 \$ pour les soins à domicile en milieu communautaire – Prestation de services;
- ✓ Une contribution globale de 19 823 \$ pour l'Initiative sur les ressources humaines en santé autochtone;
- ✓ Une contribution fixe de 3 731 \$ pour l'Initiative sur les ressources humaines en santé autochtone;
- ✓ Une subvention de 42 651 \$ pour la contagion et gestion des maladies transmissibles;
- ✓ Une contribution globale de 40 067 \$ pour l'Initiative sur les urgences liées aux maladies transmissibles;
- ✓ Une contribution globale de 41 837 \$ pour les technologies émergentes PIC;
- ✓ Une contribution fixe de 132 823 \$ pour l'Initiative de préparation aux négociations;
- ✓ Une contribution souple de 218 900 \$ pour 2022-2023, 270 600\$ pour 2023-2024 et 473 000 \$ pour 2024-2025 pour les enfants disparus des pensionnats (projet 2022-2025).

IL EST RÉSOLU d'approuver l'amendement n° 0039 et de signer l'entente de financement avec le ministère des Services aux Autochtones Canada pour un montant total de 7 954 316 \$ pour l'année financière 2022-2023, de 270 600 \$ pour l'année 2023-2024 et 473 000 \$ pour l'année 2024-2025, faisant passer le total de l'entente 2022-2023 à 65 673 923 \$ et l'entente 2019-2029 à 442 088 786 \$;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de désigner le chef et les conseillers à signer cet amendement.

Proposée par Jonathan Germain  
Appuyée de Sylvie Langevin  
Adoptée à l'unanimité

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

## 5. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 15 h 50, proposée par Jonathan Germain appuyée de Sylvie Langevin et adoptée à l'unanimité.



Josée Buckell  
Greffière